

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-02	
Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-quatre le 29 mars		
En exercice : 11	Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.		
Présents : 09	Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2024		
Votants : 10	Présents : Mesdames, Messieurs,		
Votes pour : 10	FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PRAVERT Mikaël,		
Votes contre : 0	Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie donne pouvoir à VIBERT Annie		
Abstention : 0	Secrétaire de séance : VIBERT Annie		
Préfecture	Envoyé en préfecture le 04/04/2024		
	Reçu en préfecture le 04/04/2024		
	Publié le		
	ID : 073-217302777-20240329-DELIB202402-DE		

Objet : Mutualisation du contrat de photocopieur avec la société KOESIO

Monsieur Le Maire rappelle :

Créé par arrêté préfectoral du 23 juin 2011, le SIVU des Hautes Bauges met en œuvre et coordonne la politique scolaire pour le compte des 5 communes des Bauges-devant.

A ce titre, il assure la gestion du groupe scolaire des Hautes Bauges. Dans un esprit de collaboration et par souci de mutualisation du contrat de photocopieur avec la société KOESIO, le SIVU des Hautes-Bauges porte le contrat et refacture aux communes adhérentes en fin d'année, selon l'état récapitulatif fourni par la société KOESIO (comprenant le prix global forfaitaire de la location et maintenance du parc, dans le cadre du forfait volumétrique et des conditions tarifaires définies dans le contrat).

L'objectif de ce contrat mutualisé est la :

- Réalisation d'économie sur le budget de fonctionnement actuel par le biais d'économie d'échelle,
- Optimisation technique du parc (machine vétuste et/ou en fin de vie...)
- Optimisation technique et écologique...,
- Simplification et la souplesse dans la relation avec le fournisseur,
- Rationalisation des coûts de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve la convention de prestations et de collaboration rédigée par le SIVU des Hautes Bauges concernant la mutualisation du contrat de photocopieurs.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 29 mars 2024

La secrétaire
Vibert Annie

Le Maire
Philippe FERRARI


